

NANCY/Azelot
(c--)(II)

ACB

LFEX
FIR REIMS

48°35'31"N 006°14'23"E - 958 ft (35 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA	RWY	18/36	990 x 60	BG
		06/24	628 x 60	BG
	AVT	NIL		
	RFFS	Niv 1		

COM A/A 123.5

☎ ACB (Ecole française de parachutisme Nancy Lorraine) : 03.83.46.50.69

COM BRIA : LE BOURGET. AD non agréé VFR de nuit.**REST** AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins (1).
Inutilisable pendant activité de PARA.

Distances déclarées utilisables : TORA et TODA RWY18 réduites cause présence d'une route départementale RD 115 à proximité du THR 36.

Activité PARA sur AD N° 216.

(1)AD voisins : Luneville , Nancy Essey, Pont Saint Vincent.

NANCY/Essey
(a)(II)(III)

SASU Grand Aéroport Nancy

LFNS
FIR REIMS

48°41'31.51"N 006°13'33.78"E - 757 ft (27 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA	RWY	03/21	1600 x 40	PM	31 F/C/W/T
		03/21	550 x 50	BG	
	PAPI	PAPI 21 : 3°(5.2%) MEHT 41ft			
	AVT (1)	100 LL - JET A1			
	D.P.S (2)				
	RFFS (3)	Niv 2/4			

COM	APP Lorraine / APP Ochey	127.250
	AFIS	119.600
	STAP (4)	119.600 (hors HOR ATS)

MET H24 TEL (IFR) : 03 68 08 11 08 (Bâle Mulhouse)

☎	Exploitant AD : 03.83.21.56.90	Fax Exploitant AD : 03.83.29.06.19
	ATS : 03.83.21.54.29	ACB les ailes nancéiennes : 03.83.29.34.58
	Douanes : 03.83.32.03.10	


@ Exploitant AD / Opérations : operations@aeroport-nancy-tomblaine.fr
AFIS : afis@aeroport-nancy-tomblaine.fr
ACB : nancy.aero@free.fr


ATS AFIS : Lun-Ven : 0800-1800 Sam, Dim, JF : 0800-1100, 1300-1800. (ETE - 1h)
Autres HOR, ouverture possible O/R AFIS : PN 45 min pour vols sanitaires,
PPR PN 72 h pour autres vols.

OBS BRIA : LE BOURGET - AD agréé VFR de nuit - BIA/BDP : par borne télématique
(1) Assuré par l'Exploitant AD :
Lun-Ven : 0800-1745 Paiement possible par CB Total, CB hors American Express et en espèce (750€ max, pas de rendu de monnaie)
Sam, Dim, JF : 0800-1045, 1300-1745.
AVT automatique disponible avec CB TOTAL (uniquement 100LL).
AVT automatique H24 disponible pour HEL avec CB TOTAL (Jet A1)
Absence ATS : O/R Exploitant AD ou services ATS. PN 45 min pour les vols sanitaires et PPR PN 72 h pour les autres vols.
(2) Douanes, Police :
- Vols intra Schengen et UE : Autorisés sous conditions de franchises (capitiaux et marchandises). internet : www.douanes.gouv.fr
- Vols hors Schengen (Royaume Uni, Irlande, Roumanie, Bulgarie, Chypre, Croatie) ou hors UE : Interdit.
(3) Lun-Ven :
Niv 2 : HOR ATS.
Niv 4 : pour tout ACFT de classe 3 et supérieure transportant des passagers, PN 30 min.
Niv 1 : en dehors de ces HOR.
Sam, Dim, JF : Niv 2 PN 30 min.
En dehors des HOR ATS : ouverture possible auprès de l'Exploitant AD :
Niv 2 : PN 45 min pour EVASAN et PPR PN 72h pour autres vols.
Niv 4 : PPR Exploitant AD PN 72h avant le vol.
(4) Paramètres dispo : vent, T, VIS, DP, QNH, QFE.

N

REST Activité IFR possible. AD réservé aux ACFT munis de radio. Interdit aux planeurs.
 ULM : PPR Exploitant AD. Utilisation piste non revêtue interdite sauf pendant les HOR ATS et uniquement après accord de l'agent AFIS.
 Utilisation simultanée de la piste revêtue et de la piste en herbe interdite.
DANGER : - survol des installations de stockage Gaz de France, dégazage intempesitif jusqu'à 500m du sol. - Présence d'un obstacle de type clôture balisée à 163 m de l'axe, d'une hauteur de 2 m entre les RDL 140 et 170 du seuil 21.
 Roulage interdit hors piste et TWY. QFU 027 préférentiel cause procédure IFR.
Circuits "basse hauteur" (500 ft AAL MNM) autorisés dans le cadre des vols d'entraînement avec instructeur à bord, limités à un seul mouvement par séance, uniquement pendant HOR ATS et après accord AFIS.
 Activité Voltige N°6156.

NANCY/Malzéville (c) (II)		<i>Union Aéronautique Métropole Grand Nancy</i>				LFEZ <i>FIR REIMS</i>
		48°43'25"N 006°12'23"E - 1247 ft (45 hPa)				
HOR	ETE : - 1 HR					
AGA	RWY	04/22	940 x 100	BG		
		08/26	930 x 100	BG		
		14/32	990 x 100	BG		
	RFFS	Niv 1				
COM	FIS Strasbourg Info 119.450					
	A/A	136.1				
	ACB Planeurs Grand Nancy : 03.83.29.43.63 / 06.60.93.44.69					
	Aéroclub Marie Marvingt Grand Nancy Métropole TEL : 06 95 30 33 74.					
@	uamgn@gmx.fr planeur.nancy@gmail.com					
OBS	BRIA LE BOURGET.					
REST	AD réservé aux pilotes membres de l'Union Aéronautique Métropole Grand Nancy et aux pilotes autorisés par l'exploitant. Utilisation simultanée des RWY interdite. <i>Attention</i> : câbles de treuillage déroulés sur la partie nord de la piste en service (largeur 5 m). Présence possible d'ovins à proximité des pistes. Sauf pour des raisons de sécurité, éviter le survol de l'AD en dessous de 2500 ft AAL. Verticale AD à 3000 ft AAL pour tout ACFT non basé avant intégration dans le tour de piste. <i>Roulage</i> : marquer l'arrêt avant toute traversée de piste. Annoncer vos intentions sur la fréquence A/A avant de rouler ou de reprendre le roulage. Activité treuillage N° 944 Activité Voltige sur AD N° 6154. AEM N° 8055 : Plafond 800 ft ASFC/2100 ft AMSL, ETE : 0700-SS, HIV : 0800-SS.					

NANCY OCHEY (b) (I)		<i>FAF</i>				LFSO <i>FIR REIMS</i>
		48°34'59.47" N 005°57'16.29" E - 1106 ft (40 hPa)				
HOR	ETE : - 1 HR					
AGA	RWY (1)	02/20	2400 x 45	Béton-Bitume	40 F/C/W/T	
	PAPI	PAPI 02 pente 3° (5.24%) MEHT 59ft				
		PAPI 20 pente 3° (5.24%) MEHT 54ft				
	AVT	F34 F35 (HOR ATS) - O150				
	RFFS	OACI : 7 - OTAN : 5				
COM	TWR	142.150	344.025			
	SOL	122.100	257.800			
	APP	123.300	127.250(2)	139.075	142.450	292.125
		265.900	336.450	336.100	362.300	292.500
		267.000	259.200			
	PAR	265.900	336.100	259.200		
	VDF	127.250	139.075	142.150	142.450	
	UDF	10 Fréq. présélectionnées				
	ILS20	NAY	108.700/330.500			
	TACAN	NAY	116.80/Ch 115X	48°35'01.11" N 005°57'06.62" E		
ESPACES ATS	CTR - TMA 1.1 - 1.2 - 1.3 - 3 - 4 (classe D) - TMA 2 (classe E)					
MET	<i>HOR ATS</i>					
	BA 133 : 03.83.52.72.72 (central TPH)					
	DV : 03.83.52.65.34 - 03.83.52.65.40 - Fax : 03.83.52.64.44					
	ESCA : 811.133.6446 - 03.83.52.64.46 (APP)					
	MET : 03.83.52.64.04 - 811 133 2704					
@	Email DV/OPC : ba133-gaa-dv-opc.resp.fct@intradef.gouv.fr					

ATS Lun-Jeu : 0730-1610 Ven : 0730-1400
O/T, Sam, Dim, JF : O/R avant le dernier JO - le Ven avant 1400 (ETE - 1 h).

OBS BRIA : LE BOURGET.
BIVC Cinq Mars La Pile : H24 : 811 927 6339 - 02.47.96.13.39.
(1) THR 02 : Béton sur 240m : 89 R/C/W/T, THR 20 : Béton sur 240m : 36 R/C/W/T
Asphalte sur 1920m.
BAR AERAZUR type V avec freins BLISS située en amont des extrémités de chaque piste. Mise en oeuvre automatique ou O/R à la vigie. BRA à 400 m de l'extrémité de la piste en service. Résistance 28 t à 180 Kts.
(2) ACFT à l'ARR ou au DEP d'Epinal Mirecourt et Nancy Essey.

REST Survol de l'AD de NANCY/Ochey interdit H 24 au dessous de 300 m (1000 ft) ASFC.
AD fermé à la CAP, interdit aux ACFT non munis de radio et aux GLD.
ATT soumis accord préalable DV pour ACFT non basés (PPR case 18 du FPL)
Procédure anti-bruit : Procédure occasionnelle, ordonnée par le Directeur des Vols ; les circuits à vue réacteurs sont relevés de 1000ft sauf par ER E.

NANGIS/Les Loges		<i>Mairie du Grandpuits-Bailly-Carrois</i>				LFAI	
(a) (II)		48°35'49"N 003°00'29"E - 428 ft (15 hPa)				FIR PARIS	
HOR	ETE : - 1 HR						
AGA	RWY	05/23	955 x 20	PM	5t/RSI		
		05L/23R	1025 x 60	BG			
	AVT	100 LL - Lubrifiant : 80D, 100 D (CIV)					HJ
	RFFS	Niveau 1					
COM	A/A	127.975					
	☎	Exploitant AD : 01.64.08.07.12/06.08.58.82.95 Fax : 01.64.08.29.52 ACAM Albert Moreau : 01.64.08.08.70 ACMDMV Marcel Dassault : 01.64.08.30.34 Centre ULM Ile de France : 01.64.08.27.72					
	@	Exploitant : mairie.grandpuits@wanadoo.fr					
OBS	BRIA : LE BOURGET. VFR de nuit : Utilisation limitée aux pilotes autorisés par le chef pilote de l'ACMDMV ou celui de l'ACAM.						
REST	Utilisation simultanée PM et BG 05/23 interdite. Entraînements tour de piste inférieurs à 800ft AAL : - uniquement pour les vols de formation avec instructeur à bord - hauteur 300ft AAL minimum. ATT QFU 233, virer en étape de base à l'E du lieu-dit «Le Sceau» en laissant la ferme de «La Boulaye» sur la gauche, pour s'aligner en longue finale 23. QFU 053° préférentiel pour limiter les nuisances sonores. Respecter le circuit publié dans la mesure du possible. Roulage interdit hors piste et TWY. Demi-tour interdit sur la piste en dur et la bande gazonnée. Piste non revêtue utilisable avec précaution après de fortes précipitations. ULM : -circulation en vol : exclusivement au NW de l'AD dans le secteur défini sur la carte. Entrées et sorties de zone par NW. -circulation au sol : double TWY OUEST pour desservir et dégager la piste ULM.						

NANTES/ATLANTIQUE		<i>Aéroport du Grand Ouest (AGO)</i>				LFRS	
(a) (II) (III)		47°09'25"N 001°36'28"W - 90 ft (4 hPa)				FIR BREST	
HOR	ETE : - 1HR						
AGA	RWY	03/21	2900 x 45	PM	49F/C/W/T		
	PAPI	PAPI(21) pente 3.1° (5.4 %) MEHT 60 PAPI(03) pente 3.0° (5.2 %) MEHT 61					
	PHARE	N (5 sec) O/R 2 HR av.C/S					
	AVT (1)	100 LL - JET A1 (CIV.MIL) - Lubrifiants : NIL					
	D.P.S (2)						
	RFFS (3)	Niv 9					
COM	ATIS	126.930	☎ 02.40.05.12.74				
	FIS	130.275	122.800	119.535 (S)			
	TWR	118.650	119.400 (S)				
	SOL	121.655	119.400 (S)				
	APP	124.250	124.430	119.400 (S)			
	VDF	118.650	119.400	121.500	124.250	124.425	
		122.800					
	ILS/DME03	NT	109.9/333.8/Ch 36X		028°/300 m DTHR 21 (LOC)		
	VOR/DME	NTS	115.500/Ch 102 X		252°/740 m DTHR 21		
	NDB	GL	369.000		208°/6 NM THR 03		

MET 0400-0100 - ☎ (IFR) 02.40.05.29.31

N

☎ AGO sur AD ops aéro : 02.40.84.81.53 Fax AGO sur AD : 02.40.84.82.11
Fax BDP : 02.28.00.25.69 ACB : 02.40.75.13.16

ATS H24 - E-mail : sna-o-e-ct-ld@aviation-civile.gouv.fr

OBS BRIA BORDEAUX
AD interdit au VAV et aux ULM. AD agréé VFR nuit.
(1) H24
(2) 0700-1900 et pour les vols commerciaux en dehors de ces HOR :
PN 2 h avant ÉTA NANTES Tél AD
(3) Niv 9 : pour vols programmés - Niv 7 : H24.
Tél : 02 40 84 81 55 - Fax : 02 40 84 96 07.

REST *Procédure antibruit* : afin de réduire les nuisances sonores, le survol de l'agglomération de Nantes sera évité autant que possible. Application de restrictions liées aux performances acoustiques : *Arrêté du 24 avril 2006, article 1-II* (voir AIP FRANCE AD2 LFRS.21)
Pour avions monomoteurs et multimoteurs en régime VFR d'un poids ≤ 5.7 t, LDG et TKOF RWY 03 travers TWY B. Longueur du roulement utilisable : 2050 m.
DEC depuis B uniquement possible pour les aéronefs de CAT A et B.
TORA, ASDA et LDA RWY 03 : Fin des distances déclarées située 50 m avant l'extrémité physique de la piste.

Approches à vue :

- ACFT < 5.7 t : RWY 03 et RWY 21, approches à vue interdites 2200-0600 loc.
- ACFT ≥ 5.7 t : RWY 21, approches à vue interdites. RWY 03, approches à vue interdites 2200/0600 loc. En dehors de ces horaires, possible sur autorisation du contrôle, en respectant les consignes. Les approches à vue sont interdites pour les ACFT ayant une classification de turbulence de sillage Heavy.

DANGERS : Possibilité de perte de contact radio aux limites EST du SIV en dessous de 2500 ft.

Vols d'entraînement :

Les vols d'entraînement en VPT ou MVL vers la piste 21 sont interdits pour des raisons environnementales. Les vols d'entraînements en IFR sont soumis à autorisation préalable PPR PN 72H. Les demandes sont faites auprès de la subdivision contrôle du SNA Ouest par E-mail : sna-o-e-ct-ld@aviation-civile.gouv.fr

ACFT < 5.7 t : interdit 2230-0600 loc, tous les jours. Hauteur minimale : 1000 ft AAL.

ACFT ≥ 5.7 t : interdit Lun-Ven : 1200-1400 et 1800-0800 loc, ainsi que *Sam, Dim, JF*.
Hauteur minimale : 1500 ft AAL.

Les vols d'entraînement de maniabilité sur l'AD en VFR sont soumis à autorisation préalable du contrôle.

Pour les ACFT ≥ 5.7 t, les demandes sont faites auprès de la subdivision contrôle du SNA Ouest par mail : sna-o-e-ct-ld@aviation-civile.gouv.fr, sur PPR PN 72h.

Exemptions : A titre exceptionnel, peuvent déroger aux consignes :

les aéronefs suivants :- aéronefs effectuant des missions à caractère sanitaire ou humanitaire, - aéronefs en situation d'urgence tenant à des raisons de sécurité de vol, - aéronefs mentionnés à l'article L.110-2 du code de l'aviation civile,- aéronefs effectuant des vols gouvernementaux.

Circuits basse hauteur :

Uniquement pour vols d'entraînement en VFR, avec instructeur et sur autorisation du CTL.

ACFT < 5.7 t : hauteur minimale 500 ft AAL.

ACFT ≥ 5.7 t : hauteur minimale 800 ft AAL.

RWY 03 : circuit main gauche uniquement.

RWY 21 : circuit main droite uniquement.

Limités à un seul appareil à la fois.

Pour des raisons de sûreté, l'assistance est obligatoire pour tous les vols commerciaux et de l'aviation générale non basée. Il est impératif de prendre contact avec un assistant aéroportuaire (1) avant le départ de l'aéroport d'origine.

(1) Air France : 02.40.84.82.00 / Aviapartner : 02.40.84.95.23 / HOP : 02.40.84.83.38 /

ALYSIA : 07.85.13.68.19 / GHTEAM : 06.83.65.75.47.

Les vols d'aviation légère et sportive peuvent être accompagnés par l'ACB de Loire Atlantique : PPR Tél ACB. Les services de l'Etat présents sur la plate-forme peuvent assister les vols relevant de l'Etat.

NARBONNE

(c) (II)

ACB

LFNN

FIR MARSEILLE

43°11'39"N 003°03'06"E - 10 ft (0 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 10/28 710 x 60 Non revêtue
AVT NIL
RFFS Niv 1

COM APP Montpellier 130.855 Au-dessus de 1500 ft (TMA7) - Au-dessus de 2500 ft (TMA8)
A/A 123.5

☎ ACB : Tél/Fax 04.68.32.10.13

OBS BRIA : MARSEILLE. VFR de nuit : non agréé.

REST L'AD ne peut être utilisé par un pilote que s'il a effectué une reconnaissance préalable du site avec un instructeur utilisateur du terrain.
 AD interdit aux ACFT non munis de radio. Utilisation simultanée avions-planeurs interdite.
 Bande gazonnée impraticable par fortes pluies, inondable si crues. Se renseigner sur l'état des pistes auprès de l'aéroclub. Site susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer. Présence d'une ligne électrique à 300 m de l'extrémité Ouest de la piste avec un poteau d'une hauteur de 69 ft (21 m) AMSL. Présence d'un fossé drainant, matérialisé par des balises jaunes, dégagement par les extrémités de piste.
 Circuit basse hauteur réservé aux aéronefs basés.
 QFU 283° : éviter le survol de Narbonne au décollage. Branche vent arrière au Sud de la commune de Coursan.
 Activité *PARA* sur AD N° 425. *AEM* N° 9538 : HJ, 500 ft ASFC.

NEUFCHATEAU		<i>Communauté de communes du pays de Neufchâteau</i>			LFFT
(a) (II)		48°21'42"N 005°43'13"E - 1228 ft (44 hPa)			<i>FIR REIMS</i>
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	01/19	705 x 100	non revêtue	
	RFFS	Niveau 1			
COM	A/A	123.500			
	☎	Exploitant AD : 03.29.94.08.77		Fax Exploitant AD : 03.29.06.19.59	
		Responsable plateforme : 06.20.48.53.36		Club ULM : 03.29.94.26.75	
REST	Roulage interdit hors piste et TWY. Activité de treuillage parapente sur la partie Ouest de la piste. Présence d'une hélisurface à l'hôpital situé au Nord-Ouest de l'AD. Axe de décollage / atterrissage 040°.				

NEVERS/Fourchambault		<i>Syndicat Mixte de l'Aéroport de Nevers</i>			LFOG
(a) (II) (III)		47°00'13"N 003°06'39"E - 602 ft (22 hPa)			<i>FIR PARIS</i>
HOR	ETE : - 1HR				
AGA	RWY	12/30	1630 x 30	PM	23 F/B/W/T
		12/30	930 x 60	BG	
	PAPI	PAPI 30 : 3.5° (6.1%) MEHT 21			
	AVT (1)	100 LL - JET A1 - Lubrifiants : NIL			
	D.P.S (2)				
	RFFS (3)	Niv 2			
COM	APP Avord	119.7 (au-dessus de 3000 ft)			
	AFIS	120.600			
	NDB	NV	394.000	133°/4 NM THR 30	
MET	H24	TEL (IFR) : 04 72 23 98 08 (Lyon St Exupéry)			
	☎	Exploitant AD : 03.86.57.03.92		Fax Exploitant AD : 03.86.57.98.97	
		ACB : 03.86.57.27.51		APEX DRONE : 06.11.10.12.49	
		Centre de Vol à Voile : 06.14.28.43.57			
	@	Exploitant AD : a.hervieu@aeroportdenevers.fr		ATS : contact@aeroportdenevers.fr	
		Douane : cli-lyon@douane.finances.gouv.fr			
ATS	AFIS : Lun-Ven : 0730-1100, 1230-1630 Sam : 0900-1130, 1230-1600 (ETE-1h) Extension possible sur PPR PN 24h.				
OBS	BRIA : LE BOURGET. AD agréé VFR de nuit. (1) HOR AFIS : Tél ATS. En dehors HOR AFIS : Automate BP H24 ou PPR PN 24 h Tél ATS. Contacter la TWR si pas de carte BP. Paiement comptant - cartes bancaires - cartes BP. (2) Vols Schengen et UE : E-mail : cli-lyon@douane.finances.gouv.fr (3) Niv 1 : Hors HOR AFIS - Niv 2 : HOR AFIS - Niv 3,4 et 5 : PPR PN 24h sauf cas d'urgence.				
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. QFU301° préférentiel cause procédure IFR. Utilisation simultanée des deux pistes interdite. Roulage interdit hors piste et TWY. Bande gazonnée 12/30 réservée aux ACFT autorisés, inutilisable après pluie. Résistance THR 30 : 17 F/C/W/T. Largeur TWY A / 10.00 m. Largeur TWY B : 10.50 m. Ne pas utiliser le PAPI si hauteur oeil-roue supérieure à 3 m. Activité IFR possible. Activité de voltige N°6456. <i>AEM</i> N°8232 : 500ft ASFC, ETE 0600-CS, HIV 0700-CS. <i>PARA</i> sur AD N° 234. Vol à voile sur la bande gazonnée : SFC-FL 115, SR-SS+30. Selon conditions fixées par protocole. <i>DRONES</i> : rayon de 20 mètres centré sur 46°59'51"N 003°06'36"E : SFC-300 ft ASFC Lun-Ven (hors jours fériés) uniquement durant HOR AFIS. Selon conditions fixées par protocole.				

N

43°39'55"N 007°12'54"E - 12 ft (1 hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 04L*/22R* 2628 x 45 81F/B/W/T Béton bitumineux
 04R*/22L* 2963 x 45 76F/B/W/T Béton bitumineux
 * accotements de piste : 15 m de part et d'autre.
 PAPI 04L : pente 3° (5.2 %) MEHT 60 - 22R : pente 3.5° (6.1 %) MEHT 69
 04R : pente 3° (5.2%) MEHT 66 - 22L : pente 3.5° (6.1%) MEHT 69
 AVT (1) JET A1 - Lubrifiants : BP23/80 - BP 21/97.
 D.P.S H24
 RFFS (14) Niv 9

COM FIS 120.850(2) 122.925(3) 124.425(4)
 ATIS (5) 129.605 136.580
 D-ATIS Diffusion des paramètres de DEP et ARR par liaison de données.
 TWR 118.7(6) 122.375(7) 123.15(S)
 SOL 121.705 (8)
 PREVOL 121.780
 APP 120.655(13) 124.180(9) 125.580(S) 128.205(10) 130.830(11)
 134.475(12)
 VDF 122.375 120.850 122.925 124.180 130.830
 134.475 118.7
 NDB NC 338.000 220°/4.9NM THR 04L
 NDB MUS 428.000
 VOR/DME NIZ 112.400/Ch71X
 VOR/DME AZR 109.650/Ch 33Y 100NM FL250
 VOR/DME CGS 109.200/Ch 29X
 ILS/DME 4L NI 109.950/333.650/Ch36Y 044°/209 m THR 22R (LOC)
 ILS/DME04R NA 110.700/330.200/Ch44X 010°/240 m THR 22L (LOC)

MET H24 TEL (IFR) : 04.92.29.48.55

☎ Exploitant AD (SA ACA) : 08.20.42.33.33
 @ pcaires@cote-azur.aeroport.fr

ATS H24

OBS BNIA BORDEAUX - AD agréé VFR nuit.
 (1) JET A1 disponible *sans préavis 0400-2200*, O/T : O/R 1h après ATT à l'Exploitant AD ou assistant.
 ☎ SASCA : 04.93.21.39.73 ☎ MENZIES Aviation fuelling : 04.83.76.28.13
 Cartes de paiement acceptées par les pétroliers :
 - SASCA : Total, Sterling BP, Avcard, Worldfuel/Baseops, Aster, Multiservice, Colt International, Avfuel, Mercury Fuel/Jet Aviation
 - MENZIES AVIATION FUELLING : Avcard, FS FuelCard, Colt, Air Card, MH Aviation Card, Aviation Into-Plane, Multiservice.
 (2) Secteur Nord. (3) Secteur Sud. (4) Secteur Ouest.
 (5) Diffusion paramètres DEP et ARR (6) Fréq IFR et VFR en circuit d'AD.
 (7) Fréq réservée aux VFR en transit SA-EA et HEL
 (8) CTL ACFT au sol.
 (9) Fréq arrivée Est. (10) Fréq arrivée. (11) Fréq départ.
 (12) Fréq arrivée Ouest. (13) Fréq arrivée
 (14) Horaires modulés en fonction de la saison aéronautique. Voir NOTAM

REST ULM, planeurs, dirigeables, ballons habités, banderoles : ces vols en CTR ne s'effectuent que sur itinéraire publié. Ces vols sont interdits à l'ATT et au DEC sur l'AD de Nice sauf en cas d'urgence.
 L'aéroport de Nice Côte d'Azur est coordonné. A ce titre tout atterrissage ou décollage d'un aéronef en régime de vol IFR est, sauf en cas de force majeure, subordonné à l'attribution préalable, par le coordonnateur désigné (1) sur cet aéroport, du créneau horaire correspondant. Pour des raisons de sécurité d'exploitation et de sûreté, l'assistance est obligatoire pour les vols VFR et IFR, à cet effet, il est impératif de prendre contact avec un assistant aéroportuaire (2) avant le départ du terrain d'origine.

(1) SITA : HDQCOXH - ☎ 01.49.75.88.10 - Fax : 01.49.75.88.20
 Email : hdqcoxh.scr@cohor.org - Site web : www.cohor.org

(2) Liste des assistants aéroportuaire :
usagers commerciaux : AIR FRANCE (04.93.21.33.29), AVIAPARTNER (04.93.21.59.55), MENZIES (04.93.96.78.70/06.30.11.92.36), GROUPE EUROPE HANDLING (01.48.16.40.51/06.19.02.59.17)
usagers privés : AVIAPARTNER (04.93.21.37.37), SIGNATURE (04.93.21.82.18), SWISSPORT EXECUTIVE AVIATION (04.93.21.58.12)

REST suite Fréquentes discontinuités de masse d'air aux voisinages de l'AD avec fortes turbulences et variations rapides du vent en direction.
Présence de volatiles sur et aux abords de l'AD.
Trafic quasi-permanent d'HEL en évolution entre 300 ft et 500 ft AMSL, au Sud des pistes, entre le point SB, l'hélistation et le point EA.
Les pilotes déposant un FPL à destination de NICE doivent indiquer en case 18 la durée d'escale.
Au départ et préalablement à tout déplacement, les ACFT doivent obligatoirement contacter la fréquence NICE prévol.
Pour les ACFT sans PLN, dépôt obligatoire d'un plan de vol réduit sur la FREQ PREVOL.
Restrictions aux vols VFR : tous les jours entre 1000 et 1300 (ETE-1h) les vols VFR sauf hélicoptères, aéronefs basés et aéronefs d'Etat, sont interdits à Nice.
Le VFR Spécial est interdit à l'arrivée et au départ de NICE.
VFR de nuit :
minima météo VIS ≥ 8000m et Hauteur de la base des nuages ≥ 450 m (1500 ft)
Fréq. à contacter : Nice APP VFR 120.850.
En baie de Golfe-Juan secteur entre 0 et 500 ft : évolutions d'ULM sans contact radio.

NIMES/Courbessac
(a) (II)

DSAC Sud

LFME
FIR MARSEILLE

43°51'11"N 004°24'52"E - 197 ft (8 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 18R/36L 940 x 60 BG
18L/36R 910 x 60 BG
Piste ULM 18/36 450 x 60 BG
DPS NIL
AVT (1) 100 LL - Lubrifiants : NIL
RFFS Niv 1

COM A/A 118.250

MET NIL

☎ ACB du Gard : 04.66.26.19.63 ACB de Nimes Courbessac : 04.66.28.16.00
Para club du Gard : 06.74.35.18.66

OBS BRIA : BORDEAUX - VFR de nuit non agréé.
(1) HX - Gestion : ACB du Gard - Paiement comptant.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. AD interdit aux planeurs. Utilisation alternée de la piste avion. La partie inutilisable est signalée par des croix blanches.
En application de l'article L571-7 du code de l'environnement, il est interdit d'effectuer des vols en HEL d'entraînement au départ ou à destination de LFME ainsi que des vols touristiques circulaires sans escale ou avec escale de moins d'une heure.
QFU 176 préférentiel cause relief.

Conditions et consignes d'évolution dans la R 8 Courbessac :

- VISI ≥ 5 km
- transpondeur obligatoire affiché sur A 7000 avec mode C sur ON dans le circuit d'AD et avant pénétration.
- contact radio obligatoire en A/A sur 118.250.

Utilisation des pistes ACFT et ULM :

- utiliser la partie Est de la voie de circulation lorsque la piste Est est en service et inversement. La partie inutilisable de cette voie de circulation sera fermée.
- dans la mesure où cela reste compatible avec leurs performances, les ULM utiliseront préférentiellement la piste ULM, notamment pour les entraînements aux tours de piste.
- il est recommandé aux autogyres et pendulaires d'utiliser la piste ULM en raison de leur manoeuvrabilité.

Aéronefs au départ, à l'arrivée ou en circuit d'AD : ne pas dépasser la RD 999 reliant Beaucaire à Nimes au Sud de l'AD.

- ACFT à l'arrivée : éviter la verticale de l'AD (voir consignes VAC)

- prendre connaissance de l'ATIS de Garons 129.355.

- TKOF RWY 18 et 36 : (voir consignes VAC)

- dès qu'il libère le circuit de piste en montée vers 1000 ft QNH, le pilote doit contacter Garons TWR 123.2 pour obtention de la clearance de transit dans la CTR.

Afin d'éviter le survol de l'agglomération de Marguerites, les branches vent arrière des circuits avion et ULM doivent s'effectuer à l'Ouest de la RD135 ou à l'Est de l'agglomération en cas d'impossibilité.

- circuits basse hauteur interdits.

- l'attention des équipages est attirée sur la présence d'une activité IFR à destination de Nimes Garons au dessus du tour de piste.

PARA sur AD N° 414.

Parachute ascensionnel : 500 ft AAL MAX à l'Ouest des pistes et des voies de circulation.

AEM N° 9542, vols radiocommandés selon protocole (SFC - 500ft ASFC HJ).

Paramoteurs à l'Est de l'AD 300 ft AAL.

N

NIMES GARONS

EDEIS AEROPORT NIMES *

LFTW
FIR MARSEILLE

(a) (II) (III)

43°45'27" N 004°24'58.84" E - 309 ft (11 hPa)

HOR ETE : - 1HR

AGA RWY 18/36 2443 x 45 Béton 54 R/B/W/T
 PAPI PAPI 36 : 3°(5.2%) MEHT 49 - PAPI 18 : 3°(5.2%) MEHT 61
 AVT (1) 100LL - JET A1 - Lubrifiants : NIL
 D.P.S (2)
 RFFS (3) Niv 5

COM ATIS 129.355 ☎ 04.66.84.87.42
 APP Montpellier 131.055
 APP Rhône CTL 119.475
 TWR 123.2
 SOL 121.8
 VDF 123.2
 DME18 NG 109.550 Ch32Y 148°/322m THR18
 NDB (4) NG 354.000 354°/5.34NM THR 18
 (OPS : Nîmes opérations 131.7 (HO))

MET NIL TEL (IFR) : 04.67.20.91.32 (Montpellier Méditerranée)

☎ Exploitant AD : 04.66.70.49.49/57 - Fax : 04.66.70.91.24

Douanes : 04.66.68.78.40 - Fax : 04.66.68.01.19

@ nîmes.ops@edeis.com

ATS Voir NOTAM. Absence ATS O/R EDEIS par TEL :
 Lun-Ven : PN avant 1500, JF : PN le dernier J.O avant 1500 (ETE-1h)

OBS (*) Affectataire principal : CAA - Affectataire secondaire : Ministère de l'Intérieur
 BRIA : BORDEAUX.
 AD agréée VFR de nuit, utilisable sur demande auprès de l'exploitant AD.
 (1) Voir NOTAM.
 Hors HOR : Lun-Ven : O/R avant 1700, Sam, Dim, JF : PN le dernier JO avant 1700.
 Paiement en espèces, carte SHELL, Uvaïr, WFS ou CB (WFS et COLT sur autorisation).
 (2) 0700-1600. En dehors de ces HOR :
 - vol entre 1600 et 2100 : PN avant 1500 - vol après 2100 : PN 24h.
 - Sam, Dim, JF : PN avant 1500 dernier jour ouvrable.
 (3) Niv 5. Niv 7 pour ACFT commerciaux réguliers programmés ou sur PPR PN 24h
 auprès de EDEIS. HOR voir NOTAM.
 (4) Situé à Nîmes Courbessac

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Interdit aux VAV. Interdit aux ULM, une dérogation peut être accordée par le chef de la CA (Tél : 04.66.05.31.00) lorsque les caractéristiques de l'avion le permettent. En raison de la capacité d'accueil réduite, les aéronefs IFR et VFR désirant faire escale sont admis sur autorisation auprès de l'exploitant AD. (NOTA : pour ARR ou DEP hors HOR ATS, PPR PN Lun-Ven PN avant 1500 et JF avant 1500 le dernier jour ouvrable précédent le vol). TWY CC réservé aux aéronefs < 5.5 T.
 A 350, B777, B787 : Entrée et sortie pour du parking P7 uniquement par TWY G : Demi tour sur piste, remontée de piste, tractage entre le point d'attente G et le parking P7.
 Vols d'entraînement : Autorisations après accord EDEIS.
 Entraînements aux TDP et aux approches aux instruments sont :
 - interdits toute l'année aux aéronefs des groupes acoustiques 1, 2 et 3.
 - autorisés aux aéronefs turboréacteurs et turbopropulseurs des groupes acoustiques 4 et 5 : Lun-Sam sauf JF:0700-1900 avec 1h d'interruption obligatoire entre 1100 et 1300 (ETE-1h)
 - autorisés toute l'année aux aéronefs à pistons : 0700-1900 avec 1h d'interruption obligatoire entre 1100 et 1300 (ETE-1h)
 Les entraînements aux TDP basse hauteur ne sont autorisés que dans le circuit à l'Ouest de l'AD et limités à 3 par heure.
 Les entraînements aux procédures IFR peuvent être limités par les Services de la Navigation Aérienne (APP Istres et/ou Montpellier) et sont annoncés par NOTAM.
 VFR spécial : possible uniquement sur clairance de la TWR.

NIORT MARAIS POITEVIN

Mairie de la ville de Niort

LFBN
FIR BORDEAUX

(a) (II) (III)

46°18'48"N 000°23'40"W - 201 ft (8 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 07/25 1783 x 30 PM 25 F/C/W/U
 (1) 07/25 435 x 30 BG
 07/25 680 x 80 BG
 PHARE ér (2.4 sec) O/R
 AVT (2) 100 LL - JET A1 - Lubrifiants : NIL
 D.P.S NIL
 RFFS Niv 1

COM AFIS 119.100

MET 0500-0200 TEL (IFR) : 05 57 29 12 79 (Bordeaux)

☎ Exploitant sur AD : 05.49.24.37.22 / 06.15.92.37.63 / 06.86.27.86.01
Fax Exploitant AD : 05.49.24.18.02
ACB de Niort : 07.77.88.03.27
ACB des deux Sèvres : 05.49.28.29.41 / 06.79.50.79.75
Club ULM : 06.16.59.23.02
@ olivier.dupont@mairie-niort.fr

ATS AFIS :
ETE : Lun-Ven : 0800-1800 Sam/Dim/JF : 0900-1200, 1400-1800.
HIV : Lun-Ven sauf JF : 0800-1700.
En dehors de ces HOR, PPR PN AFIS 2h ou TEL astreintes

OBS BRIA : BORDEAUX - AD agréé VFR de nuit : Succession de tour de piste interdite entre 0000 et 0600(heures locales) sauf pour les vols d'Etat et/ou autorisés par l'exploitant.
(1) Bande ULM
(2) H24 Carte TOTAL H24 et 7/7j.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Piste non revêtue : utilisation simultanée par avions et planeurs interdite. Mouvements simultanés sur piste revêtue et non revêtue interdits si l'un des ACFT est multi-moteurs. Activité IFR possible. Parking HEL, diamètre rotor 11 m max. Piste ULM au Sud de la piste revêtue réservée aux ULM basés et aux aéro modèles autorisés par l'Exploitant.
Danger : Par vent N à NE, possibilité de turbulence forte à très forte en finale 07. Le seuil 07 n'étant pas visible au pt d'arrêt : extrême prudence recommandée avant de pénétrer sur la piste. Forte activité PARA en été.
Roulage interdit hors RWY et TWY.
Circuits basse hauteur : - < à 500 ft AAL avec instructeur uniquement et ACFT autorisés par l'Exploitant - Interdits si activité AEM.
Activités GLD : conditions de perméabilité de la R 49A : voir protocole FFFV/BA 709.
Activités simultanées sur piste en herbe Sud interdites.
Activité Voltige N°6506.
Activité AEM N° 9184-1 : SR-SS, 330 ft ASFC.
Activité AEM N° 9184-2 : SR-SS, 500 ft ASFC.
Activité PARA N°379.
Activités PARA et AEM : se référer aux protocoles.

NOGARO
(a) (II)

ACB

LFCN
FIR BORDEAUX

43°46'08"N 000°02'05"W - 304 ft (10 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY (1) 14L/32R 1000 x 23 Revêtue 5700
14R/32L 950 x 65 BG
AVT (2) 100 LL - Lubrifiant : 80 (CIV/MIL)
RFFS Niv 1

COM A/A 119.5
APP Marsan 119.7 (au-dessus de 1650 ASFC)

☎ ACB : 05.62.08.80.82 Fax : 05.62.69.09.50
@ info@aeronogaro.com

OBS BRIA BORDEAUX. VFR de nuit : non agréé.
(1) Bande GLD
(2) HJ paiement comptant ou carte crédit TOTAL

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation simultanée des deux pistes interdite. RWY non revêtue et bande d'accélération réservées au vol à voile et aux aéronefs basés. Roulage interdit hors RWY et TWY.
La limite < de la R 34C est de 1650 ft dans un cercle de 2 NM centré sur l'AD, de 1000 ft dans le reste de la zone.
Tout DECO et ATT d'ACFT est suspendu si un GLD est immobilisé sur la BG à moins d'une demi-largeur de la limite commune.
Treuilage planeurs sur la BG tous les jours du LS au CS, 1700ft AMSL (activité annoncée sur fréq A/A et par feu orange tournant)
Utilisation de la bretelle SE : l'arrêt devra être marqué et les dégagements APCH et TKOF contrôlés avant pénétration dans l'aire perpendiculaire aux axes de la trouée SE.
Roulage au sol : remonter la piste revêtue sur l'axe.
QFU 135 préférentiel cause distance atterrissage utilisable maximale.
Remorquage planeur sur piste revêtue si bande planeur détrempeé.
DEC remorqueurs en QFU 315 sur bande d'accélération et piste non revêtue.

N

(a) (II)

47°08'32"N 004°58'06"E - 794 ft (29 hPa)

HOR ETE : - 1 HR**AGA** RWY 11/29 894 x 60 BG
AVT (1) 100 LL - Lubrifiant : NIL
RFFS Niv 1**COM** A/A 123.500**☎** ACB : 03.80.61.05.16 Fax : 03.80.61.33.10**@** aeroclub-nuits-saint-georges@wanadoo.fr**OBS** BRIA : LE BOURGET
(1) (CIV) HJ : Sam, Dim, JF. O/R les autres jours. Paiement comptant.**REST** Piste non revêtue inutilisable après fortes pluies.
QFU 113 préférentiel au décollage cause obstacles.
QFU 293 : éviter les 200 derniers mètres en mauvais état en période hivernale ou par fortes pluies.
Activité AEM N° 8067 : HJ seulement, 500 ft ASFC, ETE : 0700-1800 HIV : 0800-CS.